COMMUNE D'AINGERAY



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 29 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 13

Suffrages exprimés: 13

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis à la salle polyvalente (afin de respecter les règles sanitaires liées au COVID-19), à huis clos, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 22/12/2020.

Etaient présent(e)s: M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie, Mme DEMARQUE Sabrina, M. DINEE Olivier, M. DUROUCHARD Damien, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, Mme JEZEQUEL Valérie, M. MORET Damien, M. PREVOST Jean-Luc, M. RISSER Xavier, M. ROUCHON Alain et Mme THOUVENOT Nathalie.

Etaient absents: M. HALLER Philippe, M. LACROIX Thierry

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme THOUVENOT Nathalie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

- 1. Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal
- 2. Ouverture poste d'adjoint administratif territorial / fermeture poste adjoint administratif territorial 2^{ème} classe
- 3. Montant de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin
- 4. Affaires diverses

La séance est ouverte à 19h00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point numéro 3 « Montant de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin » ne sera pas traité lors de ce conseil par manque d'information.

01 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture, le dernier compte rendu appelle à une remarque de M. ROUCHON :

Lors du Conseil Municipal du 09 juillet 2020, il avait été énoncé que le taux des indemnités des élus seraient reportés à un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe donc que les taux ont été délibérés, d'un commun accord entre les adjoints et luimême, en fonction des taux maximum autorisés et en fonction des délégations attribuées :

- L'indemnité de fonction maximale du Maire, sans qu'il soit nécessaire pour le conseil municipal de délibérer (L.2123-20 et L2123-23) est de 40.3% de l'indice 1027.
- L'indemnité de fonction maximale par adjoint, selon la population communale est de 10.7 % de l'indice 1027.
- Soit une enveloppe totale cumulé disponible de 83.1 %

D'un commun accord, les adjoints et M. le Maire ont définis leur taux à savoir :

Maire: 37% (taux réduit à sa demande)

1^{er} adjoint : 16 % 2^{ème} adjoint : 12 % 3^{ème} adjoint : 9% 4^{ème} adjoint : 9%

Monsieur le Maire propose de mettre au vote ces taux.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise, (1 CONTRE (Monsieur ROUCHON A.) - 0 ABSENTION - 12 POUR), les taux des indemnités des élus sont APPROUVÉS comme cité ci-dessus.

Le reste du dernier Compte rendu n'appelle à aucune autre remarque et est APPROUVÉ à l'unanimité.

02 - FERMETURE POSTE D'ADJOINT ADMINISITRATIF TERRITORIAL 2ème CLASSE OUVERTURE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il souhaite transformer le poste d'adjoint administratif territorial $2^{\grave{e}_{me}}$ classe.

De ce fait, il propose, dans un premier temps de délibérer sur l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet (35h hebdomadaire).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE l'ouverture de ce poste d'adjoint administratif territorial, d'une durée de 35h00 hebdomadaire, à compter du 01 février 2021

et dans un second temps, de délibérer sur la fermeture de son poste actuel d'adjoint administratif territorial 2ème classe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE la fermeture du poste d'adjoint administratif territorial 2ème classe au 31 janvier 2021

3- MONTANT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

Comme informé en début de séance, ce point est suspendu.

6-AFFAIRES DIVERSES

- Hall ancienne boulangerie: Monsieur le Maire informe la nouvelle équipe municipale du projet de la création d'un hall, à l'ancienne boulangerie. Projet qui a été délibéré lors du dernier mandat et dont le permis de construire avait été accordé. Les travaux d'assainissement sont en cours.
- <u>Aménagement du CD 90 « traversée d'Aingeray »</u>: Monsieur le Maire informe les conseillers que ce sujet est un point à traiter lors de ce mandat. Il invite donc les membres du Conseil à venir chaque samedi matin afin de donner leurs idées sur cet aménagement.
- Travaux Rue des Patureaux: Monsieur le Maire informe que les travaux de la rue des Patureaux ont pris un léger retard dû au branchement en eau qui s'avère, pour certaines habitations, non conforme. La CC2T à choisit la SAUR pour effectuer ces travaux et ils commenceront très prochainement.

La séance est levée à 20h10 Fait à Aingeray, le 05/01/2021

> Le Maire, André FONTAINE